La Ferté-Bernard
Centre Communal d'Action Sociale
☎ 02 43 60 72 74

REGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS DU MIDI
Ecoles Maternelles & Primaires
Année scolaire 2011/2012

Tous les midis, environ 25 à 60 enfants d'écoles maternelles mangent au sein de leur école respective. Par ailleurs, 280 enfants mangent au Restaurant d'Enfants et participent, avant ou après le repas, à des activités ludiques, dans l'enceinte de l'école sous la responsabilité d'éducateurs et des agents municipaux encadrant vos enfants de 11h30 à 13h20.

Il semble nécessaire qu'un règlement intérieur soit établi, afin que ce moment se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Ce règlement comporte six points :

- **le comportement**
- **le repas**
- **le trajet**
- **les activités ludiques**
- **le règlement et les sanctions**
- **l'inscription et les tickets**

1 - Le comportement :

Pour que ce moment passé ensemble soit agréable pour tous, il est demandé aux enfants de **respecter le personnel d'encadrement ainsi que leurs camarades**.

Il est interdit de crier, de se bagarrer, de jouer avec la nourriture et il est fortement conseillé d'**utiliser un langage correct**. Les enfants doivent continuer l'apprentissage du bonjour, du merci, s'il vous plaît, pardon, etc..

2 - Le repas :

Le Restaurant d'Enfants a une mission d'éducation au niveau du goût. Dans ce cadre, le personnel demande aux enfants de goûter aux différents plats sans les forcer à finir.

Afin de ne pas se lever de table ou de changer de place sans avoir la permission du personnel d'encadrement, il est demandé aux enfants d'aller aux toilettes et de se laver les mains avant de passer à table.

…/…

N.B. : En fin d'année scolaire en vue de préparer les grandes sections maternelle à la future entrée au restaurant d'enfants, nous organiserons un déplacement d'une journée de vos enfants pour les familiariser au self.

Pour éviter toute bousculade, comme à la sortie des classes les enfants de maternelle doivent **se mettre en rang** pour sortir de la salle.

Les enfants de primaire **:**

- pour rentrer et sortir du Restaurant d'Enfants
- pour prendre le car ou rentrer à pied

3 - Le trajet : Uniquement pour les élèves du primaire

Il est demandé aux enfants **de ne pas jouer sur les trottoirs et de rester dans les rangs**.
Pour ce qui concerne le voyage en car, **le chahut et les cris sont interdits**.

Pour la sécurité des enfants, toutes les consignes données par l'éducateur doivent être respectées.

4 - Les activités ludiques :

Les jeux et les jouets doivent être utilisés correctement et rangés à la fin du temps d'animation.

Les enfants doivent prendre soin des jeux et ne pas perdre leurs éléments.

Avant de partir vers la salle ou le restaurant, les enfants doivent laisser les jeux, livres et objets divers à l'école.

Le choix des activités ludiques étant libre pour les élèves de primaire, une fois la décision prise les enfants ne doivent plus errer, courir ou jouer dans les couloirs du bâtiment.

5 - Le règlement :

Le dialogue étant la base d'une entente amicale, l'enfant ne doit pas oublier qu'il peut toujours se confier et expliquer quelques malentendus avec les ATSEM ou le personnel d'encadrement.

Par contre, toute règle non respectée sera sanctionnée par un premier avertissement qui sera traduit par un courrier aux parents, et si récidive, ils seront convoqués à la Mairie avec exclusion d'une semaine de l'enfant.
Au troisième avertissement, l'enfant sera renvoyé définitivement.

Le système des trois avertissements sera appliqué à partir de **quatre tickets** manquants.

…/…

RAPPEL

6 – <u>L'inscription et les tickets</u>

Pour la bonne organisation de la préparation des repas, les enfants doivent être :
<u>impérativement inscrits au plus tard à 9 h 00</u> chaque matin et munis de leur ticket.

Très Important

Pour éviter toute erreur, il est impératif de noter l'école, la classe, le nom et prénom de l'enfant et la date au dos de chaque ticket.

<u>INFORMATION</u> :

Comme chaque année une réunion est organisée au Restaurant d'Enfants afin de se rencontrer et de visiter le site le :

Jeudi 29 septembre 2011 à 18h00

au Restaurant d'Enfants

Garderie Périscolaire

A partir du lundi 05 septembre 2011, la garderie périscolaire sera ouverte dans les écoles.

Ecoles Maternelles , les horaires seront :

* **le matin : de 7h30 à 8h25 - de 8h25 à 8h55 garderie gratuite**
* **le mercredi : de 7h30 à 8h20 / 11h30 à 12h00**
* **le soir : de 16h30 à 17h45**

Et pour les **Ecoles Primaires**, les horaires seront :

* **le matin : de 7h30 à 8h25 – de 8h25 à 8h55 garderie gratuite**
* **le mercredi : de 7h30 à 8h20**
* **le soir : de 16h30 à 18h00**

Rappel

En ce qui concerne les inscriptions de vos enfants au Restaurant d'Enfants et garderie périscolaire nous vous demandons de le faire auprès du **Guichet Unique** de la Mairie de La Ferté-Bernard afin de constituer le dossier.
Pour les **familles fertoises** ayant de faibles ressources nous vous demandons de contacter le **C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale ☎ 02 43 60 72 74 afin de fixer un rendez-vous.

TARIFS TICKETS RESTAURANT D'ENFANTS

PERMANENT	**3,42 €**
Quotient 1 (plafond < 296 €)	2,47 €
Quotient 2 (plafond entre 296 € et 350 €)	2,81 €

TARIFS TICKETS GARDERIE PERI-SCOLAIRE

	Tarif Matin	Tarif Soir
PERMANENT	**1,16 €**	**1,76 €**
Quotient 1 (plafond < 296 €)	0,70 €	1,06 €
Quotient 2 (plafond entre 296 € et 350 €)	0,95 €	1,44 €

Chaque matin vous devrez informer l'ATSEM ou le Directeur de l'école de la présence de votre enfant au Restaurant d'Enfants et (ou) à la Garderie Périscolaire.

Pour le règlement de ces différents services, des tickets seront à votre disposition au Guichet Unique de la Mairie à partir du :

Lundi 22 août 2011
de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous souhaitant une bonne rentrée à vous-même ainsi qu'à vos enfants,

Veuillez agréer, Chers Parents, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Maire,
Président du C.C.A.S.
Jean-Carles GRELIER

23/08/2011